
Date de Convocation
14/01/2025

Date d’Affichage
17/01/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	17
Présents	12
Votants	15

OBJET :

**Demande de subvention
au titre de la DETR pour
le projet de
réaménagement du
centre-bourg**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Étaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT,
Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Eric LAUWAGIE, Gilles
RONSE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation
d’Équipement des Territoires Ruraux a retenu au titre de son
dispositif 2025 comme opération éligibles les travaux de
réaménagement de centre-bourg, finançables entre 20 et
30 %.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la
commune mène actuellement un projet de réaménagement
du centre-bourg d’Ennevelin, avec une reconfiguration
complète de la place Jean Moulin, qui permettra, via sa dés-
imperméabilisation et sa végétalisation, d’assurer une gestion
intégrée des eaux pluviales et d’amener de la biodiversité en
ville. Par ailleurs, la végétalisation et le travail d’aménagement
de circulations douces sécurisées pour les piétons s’étendra au
niveau du centre-bourg aux rues de la Reine, Calmette Guérin
et Pierre et Marie Curie.

La maîtrise d’œuvre a estimé le montant des travaux à
1 299 125 € HT à la phase AVP. A noter que les travaux sur la
voirie départementale et ses dépendances ne sont pas
éligibles, ce qui amène donc le montant des travaux éligibles à
1 107 800 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal
l’autorise à l’unanimité à déposer ce dossier au titre de la
DETR 2025 demandant une subvention à hauteur de 30 % du
coût HT des travaux éligibles soit 332 340 €. Le plan de
financement suivant est adopté :

Dépenses :		Recettes :	
Coût des travaux HT:	1 299 125,00 €	DETR (30 % du HT, uniquement sur les dépenses éligibles, soit 25,58 % du total des travaux)	332 340,00 €
TVA :	259 825,00 €	Fonds vert (demande déposée) (25% du HT)	324 781,25 €
		DSIL (25,57 % du HT) (demande déposée)	332 178,75 €
		Région – subvention HYDR (demande déposée) 3,85% du HT)	50 000,00 €
		Autofinancement (20 % du HT)	259 825,00 €
		Autofinancement de la TVA	259 825,00 €
Coût du projet TTC :	1 558 950,00 €	Total des recettes	1 558 950,00 €

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 21 janvier 2025
Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance
Aurore PENNORS